

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint Prix, le 9 novembre 2010

Mesure du bruit autour des aéroports de Roissy CDG et du Bourget

L'ADVOCNAR invite les collectivités territoriales à adhérer au déploiement d'un nouveau réseau

L'ADVOCNAR (Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes), en s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire de Bruitparif (Observatoire du bruit en Ile-de-France) et d'EANS (association allemande qui a développé un réseau européen de 230 stations de mesure de bruit des avions), a décidé de proposer aux collectivités locales le développement d'un réseau indépendant de mesure du bruit aérien autour des aéroports de Roissy-CDG et du Bourget.

Ce projet, basé sur l'adhésion des collectivités concernées, permettra aux municipalités et aux riverains de disposer d'une information objective et transparente sur les nuisances aériennes et d'instaurer un dialogue argumenté avec les autorités impliquées.

A ce titre, l'ADVOCNAR a tenu ce mardi 9 novembre à Saint-Prix une réunion d'information et d'échanges, en présence de représentants du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général du Val d'Oise et d'élus de nombreuses communes d'Ile-de-France.

A cette occasion, Bruitparif a présenté les actions d'ores et déjà engagées en matière de renforcement de la surveillance du bruit dans le cadre du projet SURVOL, projet conduit sous l'égide du Préfet de Région. Complémentaire, le projet proposé par l'ADVOCNAR permettra de densifier le réseau de mesure pour atteindre à terme une cinquantaine de stations.

Les données de ce réseau viendront alimenter la plate-forme d'information sur le bruit des avions développée à l'échelle européenne par EANS, informations relayées par le site Internet de l'ADVOCNAR.

Cette action s'inscrit dans la vaste campagne que l'association engage en termes de lutte contre les nuisances aériennes.

Patric Kruissel - 06.08.04.28.25
Alain Péri - 06.07.73.08.24